

Association « COPE Tunisie »
Rapport du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport Général

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

Tunis le 10/07/2025

Les membres de l'association :

COPE-Tunisie

Angle lac Lemman-Immeuble SAAD-2ème étage-B14, Les Berges du Lac

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre association en date du 10 juin 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « COPE Tunisie ». Ces états comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2021 faisant apparaître un total des actifs de 81.673 dinars, l'état des produits et charges faisant apparaître un résultat nul, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 60.457 dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « COPE Tunisie » au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

- Notre nomination en tant que commissaire aux comptes de COPE Tunisie est intervenu le 10 juin 2025, nous n'avons pas, par conséquent, assisté à l'inventaire physique de la caisse et des immobilisations corporelles faisant ressortir respectivement un solde de 633 DT et un solde de 16.785 DT à la date de clôture. Les travaux alternatifs réalisés n'ont pas permis de s'assurer de l'exactitude de ces soldes à la date de clôture.
- A la date du présent rapport, nous n'avons pas reçu de réponses à notre lettre de confirmation adressée à la banque, par conséquent, nous n'étions pas en mesure de s'assurer par d'autres moyens alternatifs de l'existence d'engagements bancaires avec l'association non reflétés dans les comptes à la date de clôture.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Responsabilités du comité de direction

Votre comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à votre comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si votre comité de direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à votre comité de direction.

2- Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. Nous avons relevé que l'association a effectué des transactions en espèce pour un montant supérieur à 500 dinars ce qui est contraire aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Nous n'avons pas d'autres observations ou irrégularités à formuler.

Le commissaire aux comptes
Cabinet CHL-Hamdi LOUATI



ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	60 457	10 867
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	B2	8 695	119
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	B3	2 353	-
Immobilisations corporelles	B3	8 480	14 074
Immobilisations incorporelles	B3	1 688	2 758
Total des actifs		81 673	27 818
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	B4	9 511	8 595
Fournisseurs et comptes rattachés		603	-
Provisions		-	-
Apports reportés	B5	60 327	2 398
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		70 441	10 993
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations	B6	11 695	17 288
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		(463)	(463)
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-
Total des actifs nets		11 232	16 825
Total des passifs et Actifs nets		81 673	27 818

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements		155 001	232 541
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		5 595	2 711
Autres produits		-	-
Total des produits	R1	160 596	235 252
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	<19 663>	<15 534>
Charges de personnel	R3	<11 697>	-
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		<6 665>	<3 166>
Autres charges courantes	R4	<122 571>	<216 552>
Dons et subventions accordés		-	-
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		<160 596>	<235 252>
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrête le 31 Décembre 2021

(Exprimé en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	212 930	254 938
Encaissement d'autres revenus et apports	-	-
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<87 429 >	<94 334 >
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<5 917 >	-
Autres décaissements des activités courantes	<69 994 >	<129 776 >
Décaissement impôts et taxes retenues à la source	-	-
Décaissement des cotisations versées à la CNSS	-	-
Encaissement produits financiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	49 590	30 828
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	-	<19 998 >
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement au titre des emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	<19 998 >
 <i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</i>		-
Variation de trésorerie	49 590	10 829
 Trésorerie au début de l'exercice	10 867	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	60 457	10 867

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

Le Bureau de Tunis de l'association COPE Tunisie a été mis en place en 2020 sous la forme d'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif. Ce bureau a pour objectif d'étudier les raisons de l'inégalité entre le nord et le sud, les sujets de développement et la coopération internationale.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1^{er} Janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie, arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations ainsi que les charges constatées d'avance.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le Cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de Régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources Vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**B.1. Liquidités et équivalent de liquidités**

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2021 de 60.457 DT et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Banque	59 824	10 867
Caisse	633	-
Total	60 457	10 867

B.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent une valeur de 8.695 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	7 059	-
Fournisseurs avances et acomptes	636	-
Débiteurs créditeurs divers	1 000	119
Total	8 695	119

B.3. Actifs immobilisés

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 22.352 DT au 31 décembre 2021 et se rapporte aux immobilisations corporelles et incorporelles dont le détail est :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Matériel informatique	16 785	16 785
Site Web	3 214	3 214
Cautionnement	2 353	
Total	22 352	19 999

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles et incorporelles totalisent un solde de 9.831 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Matériel informatique	8 305	2 711
Site Web	1 526	455
Total	9 831	3 166

B.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 9.511 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	550	4 706
Charge à payer	5 032	3 509
Personnel rémunération dues	1 479	-
Sécurité sociale	1 569	-
Autres	881	381
Total	9 511	8 595

B.5. Apports reportés

Les apports reportés correspondent aux fonds constatés d'avance pour un montant de 60.327 DT au 31 décembre 2021 et 2.398DT au 31 décembre 2020.

B.6 Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations totalisent est de 11.695 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Apports affectés à des immobilisations	19 998	19 998
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	<8 305>	<2 711>
Total	11 695	17.288

V-NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**R.1. Produits**

Les produits s'élèvent à 160.596 DT au terme de l'exercice 2021. Cette se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Subventions reçues de l'association mère	212 930	254 938
Apports affectés à des immobilisations	-	<19 998>
Excédent de fonds reçus	<57 928>	<2 398>
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	5 594	2 711
Total	160 596	235 252

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 19.663 DT au terme de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Prestation de services	11 909	8 752
Fournitures Entretien, Petit équipements	6 201	4 499
Autres achats	1 553	2 283
Total	19 663	15 534

R.3. Charges de personnels

Les charges de personnels s'élèvent à 11.697 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	10 000	-
Cotisation de sécurité sociale	1 697	-
Total	11 697	-

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 122.571 au 31 décembre 2021 dont le détail est :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Locations	22 127	760
Déplacement mission et réception	13 039	18 121
Honoraires	47 761	41 547
Frais postaux et de télécommunication	906	511
Dons, subventions et cotisations	37 050	14 695
Services Bancaires	622	378
Autres charges	1 066	9 540
Total	122 571	216 552